



CHAMBRE DE COMMERCE
DE VAL-D'OR

294 P NP DM33

Projet de réserves de biodiversité et de
réserve aquatique dans la région de
l'Abitibi-Témiscamingue

6213-01-003

**RÉSOLUTION du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Val-d'Or,
le lundi, 3 décembre 2012, sous la présidence de monsieur Marcel H. Jolicoeur**

**Résolution
1272.12**

La Chambre de commerce de Val-d'Or est préoccupée par le processus actuel visant l'augmentation du pourcentage d'aires protégées sur son territoire. Afin d'assurer une cohérence entre les activités économiques du territoire et lesdites aires protégées, il est proposé par Luc Gaulin et appuyé par Susanne Picard.

Qu'une étude socio-économique soit produite afin de connaître les impacts réels à court, moyen et long termes avant d'agrandir ou modifier une aire protégée.

De plus, la Chambre de commerce de Val-d'Or demande au gouvernement de permettre à l'industrie forestière d'avoir accès à la ressource forestière qui aurait été dévasté par un feu dans une aire protégée, pour permettre la régénérescence de la forêt tout en maximisant la ressource forestière sur un plan économique.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le président,

Marcel H. Jolicoeur

Directrice générale,

Hélène Paradis